DISTRIBUTEUR HYGIÈNE CANINE CANISAC

CONTACT

contact@coll-equip.com

04 72 05 11 87

www.coll-equip.com



à partir de

240€00

DESCRIPTION

Tarif nous consulter

distributeur résistant unitaire des sachets par pincement
stickers résistant aux UV et aux graffitis
visserie 100% inox
capacité de 600 sachets
un carton de 500 sachets
coloris noir ou vert

En option :

BORNE DE PROPRETÉ

+500 sachets

LIASSE AVEC BRETELLES

Pochette de 5 liasses de 100 sachets (500)
Carton de 50 liasses de 100 sachets (5000)

LIASSE DE SACS GANTS 3 PERCAGES

Pochette de 10 liasses de 50 sachets (500)
Carton de 50 liasses de 50 sachets (2500)

HYGIÈNE CANINE

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines. Cette obligation s'inscrit dans le nouveau Code Pénal (article R.632-1) : "Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, ma...

CONTACT

contact@coll-equip.com

04 72 05 11 87

CONTACT

contact@coll-equip.com

04 72 05 11 87

www.coll-equip.com